



Envoyé en préfecture le 11/07/2018
Reçu en préfecture le 11/07/2018
Affiché le 
ID : 045-200005932-20180710-2018_5_86-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 10 juillet 2018

2018-5-86

Date d'affichage :

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 18

Votants : 25

L'An Deux Mille dix-huit, le 10 juillet 2018

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 4 juillet 2018

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysaabeth CATOIRE

Jouy-le-Potier :

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET,
M. Stéphane CHOUIIN, M. Dominique THÉNAULT, M. Dominique DESSAGNES, M. Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, M. Bernard GILBERT, Mme
Stéphanie CHARRON

Ménestreau-en-Villette : Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Véronique DALLEAU à Constance de PÉLICHY, Stéphanie AUGENDRE MENARD à Christophe
BONNET, Nicole BOILEAU à Stéphane CHOUIIN, Stéphanie HARS à Dominique THENAULT, Eric LEMBO à
Marie-Annick VATZ, Manuela CHARTIER à Jean-Frédéric OUVRY

Absents excusés : Gilles BILLIOT, Pascal HERRERO, Bertrand DAUDIN

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

APRES AVOIR procédé à l'appel nominal des délégués communautaires et constaté le quorum,
MONSIEUR LE PRESIDENT, déclare la séance ouverte à 18 h 00.

Objet : Désignation des membres délégués CCPS pour siéger auprès du SEBB.

Vu l'article L 211-7 du Code de l'environnement, relatif à la compétence GEMAPI,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des
Métropoles dite « loi MAPTAM »,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite «Loi
NOTRe»,

Vu l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2017, prescrivant dans son article 7 une modification des statuts du SEBB
avant le 1^{er} juillet 2018,

Vu la délibération du comité syndical du SEBB en date du 21 mars 2018 validant la modification des statuts du
SEBB,

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 11/07/2018

Qualité : CC PORTES DE

SOLOGNE-PDT

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 29 mai 2018 approuvant la modification des statuts du
SEBB, et notamment son article 4 sur la composition du comité syndical,

Considérant que notre Communauté de commune dispose désormais de 5 titulaires et 3 suppléants auparavant, et qu'il convient de procéder à leur désignation

La désignation des représentants se fait au scrutin secret. Toutefois le Conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

DESIGNE les représentants de la Communauté de communes des Portes de Sologne auprès du Syndicat des eaux du bassin du Beuvron :

Titulaires : Christophe BONNET, Bernard GILBERT, Olivier GRUGIER, Michel GAUDÉ, Jean-Jacques BOUQUIN

Suppléants : Hervé NIEUVIARTS, Jean-Frédéric OUVRY, Jean-Marc CADET, Dominique THENAULT, Michel PILTE

Le Président,
Jean-Paul ROCHE